

- **Pratique de l'activité en milieu Scolaire ou Universitaire** (AS, membre CMR/CMD, organisateur de championnats UNSS (autres expériences significatives...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Vos motivations en quelques lignes**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A SAVOIR avant de vous engager

- Un membre de CMN est un(e) expert(e) en animation de l'activité concernée.
Une disponibilité pour 2 réunions annuelles environ et la présence à au moins 1 championnat de France est nécessaire. (pour info: du 12 au 16 mai 2025 à Vesoul cette année)
- Les candidatures seront étudiées par le Comité directeur de la FFFD qui validera les membres de la CMN.

Date et signature du candidat :

Annexe : Rôle du membre de la CMN UNSS

Investi officiellement d'une mission nationale, **le membre de Commission Mixte Nationale** est un licencié FFFD dont la compétence dans la discipline retenue est nationalement reconnue.

Il travaille en liaison étroite et régulière avec le Directeur national adjoint (DNA UNSS) et le délégué technique (DT UNSS) en charge du suivi général de l'activité sportive.

À ce titre, en lien avec le DNA et le Délégué Technique, il :

- Participe à l'élaboration des projets, des contenus du sport et de la Fiche Sport ;
- Participe aux réunions de la CMN et à toute autre réunion de travail concernant le sport ;
- Prépare et transmet à la Direction Nationale les documents administratifs nécessaires pour le bon fonctionnement du sport ;
- Vérifie la faisabilité des implantations pour les Championnats de France et assure le suivi technique des compétitions (implantation, réalisation, évaluation), en cas d'indisponibilité du DT ou DNA ;
- Est présent pour apporter son expertise sportive sur le championnat de France ;
- Suscite en permanence les avis et enregistre les réflexions des acteurs de terrain ;
- Établit avec le Délégué Technique UNSS un bilan du Championnat de France (déroulement, format, effectifs, évolution du sport...) ;
- Il ne peut en aucun cas être accompagnateur et/ou responsable d'une ou de plusieurs équipes engagées dans la compétition s'il participe à la compétition au titre de son mandat de membre de la CMN.